



MAIRIE DE CORGOLOIN
21700 CORGOLOIN
Tél : 03.80.62.98.19

Mail : journal.corgoloin@orange.fr

Site internet : www.corgoloin.com

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE
ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPALES
INFORMATIONS MUNICIPALES
AU FIL DES EVENEMENTS
TRAVAUX SUR LA COMMUNE
VIE ASSOCIATIVE
LA VIE DU VILLAGE
SOUVENIRS
ETAT-CIVIL – AGENDA COMMUNAL

Comité de Rédaction :

Annick SAUVAIN – Mathilde PICAVET
Cécile PAGANT - Patricia DEBARBOUILLÉ
Martine BUGNOT – Martine ROCCHI

Sous la présidence du maire
Dominique Véret

L'ECHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN



Bulletin Municipal
n° 93
SEPTEMBRE 2023

Dimanche 30 juillet 2023, un incendie a embrasé le Château du Cussigny. Malgré une mobilisation importante des pompiers, le château a subi d'énormes dégradations. Un patrimoine de notre commune est parti en fumée.



Comme vous avez pu le constater la tranche 1 de la Grande Rue est pratiquement terminée. A ce jour, nous avons un retour positif sur la réalisation de ces travaux. Malgré les places de stationnement créées, nous constatons que certains habitants continuent à se garer à cheval sur le trottoir et la chaussée. Nous déplorons cette situation.

Nous allons maintenant passer à la tranche 2 (de la voie Romaine au croisement de la rue du Petit Paris et Rue de la Combe). L'appel d'offre a été lancé pour cette tranche avec en option la tranche 3. Nous réaliserons l'enrobé des trottoirs en même temps que la tranche 2, ceci afin de minimiser les coûts.

Nous attendons les plans définitifs et nous les afficherons en mairie pour que vous en preniez connaissance. Nous avons pris le parti de ne pas organiser de réunion publique. La mise en conformité des trottoirs (largeur 140 cm) nous oblige à limiter les places de stationnement, cela permettra une circulation plus fluide sur cet axe.

Le lotissement « Le Fourneau 3 » a été rétrocédé à la commune par un acte signé devant notaire avec la société Capelli. Il nous faut maintenant donner un nom à cette rue. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Quelques mots sur l'implantation de « Comptoir de Campagne », le projet a pris du retard. La consultation pour les marchés de travaux est en cours. L'ouverture des plis se fera prochainement.

La fin d'année approche à grands pas, vous trouverez dans ce bulletin les différentes manifestations organisées sur notre commune.

Bonne lecture,

Dominique VÉRET

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JANVIER 2023

DELIBÉRATIONS

➤ Modification de l'éclairage nocturne sur l'ensemble de la commune et de ses hameaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité, la modification de l'allumage nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune et de ses hameaux de la façon suivante :
 - Allumage à la tombée du jour – extinction à 23 heures
 - Allumage à 5 heures du matin – extinction à la levée du jour

➤ Remplacement des menuiseries à l'école élémentaire – demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au remplacement des menuiseries vétustes à l'école élémentaire. L'entreprise Qualidécors est retenue pour un devis d'un montant HT de 12 526.41€. Deux dossiers de demandes de subventions seront transmis : l'un à l'Etat au titre de la DETR sollicitant 40% de ce montant HT et l'autre au Conseil Départemental au titre de « Villages Côte d'Or » sollicitant la somme de 5 000€.

Le Maire prendra contact avec le SICECO dans le cadre de l'Appel à Projet Rénovation Performante.

➤ Continuité travaux façade de la Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention au titre de « Villages Côte d'Or » d'un montant de 5 000.00€ à la suite du devis présenté par l'entreprise « RL Façade » d'un montant de 10 872.40€

➤ Modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de CORGOLOIN

Le PLU de Corgoloin nécessite d'être corrigé pour reclasser les parcelles A307-308-309 au lieu-dit « La Combe au Renard », exploitées par la société Hubert Rougeot Meursault, du zonage Naturel à un zonage Naturel indicé, adapté à son activité de centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le lancement d'une modification simplifiée pour le projet défini ci-dessus.

POINT SUR LES DEVIS EN COURS

Le Maire informe le conseil municipal de devis transmis par l'entreprise Qualidécors pour la réfection des lavoirs de Moux et Cussigny. Le Conseil Municipal sursoit à ces travaux.

Le Maire demandera un devis pour l'achat de panneaux d'affichage, de drapeaux, du nom « Mairie » sur la façade et d'un socle pour poser notre « Marianne ».

La Coseec a transmis son devis d'entretien du terrain de football (régénération hivernale) pour un montant de 3 372.00€ TTC et son devis sur avril et printemps, été ou fin d'été pour 4713.60€.

La réfection de la grille du cimetière sera réalisée par l'entreprise « PA Peinture ».

Le Maire a sollicité l'auto-école de la Côte pour faire passer à Mr Didier Joseph, agent communal, une formation permis BE (nécessaire pour tracter la remorque).

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 FEVRIER 2023

DELIBÉRATIONS

➤ Comptoir de Campagne

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de « Comptoir de Campagne » sur grand écran et des explications nécessaires.

- Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet et le plan de financement prévisionnel qui fait ressortir un coût total de travaux de 547 855.00€ avec un coût final à charge de la commune de Corgoloin, déduction faite des subventions, de 109 571.00€.
- Autorisation est donnée à la Communauté de Communes pour déposer dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Etat, du Département et de la Région.
- Un loyer mensuel sera reversé à la Commune par le gérant.

➤ Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vu l'article 1407 bis du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : 2 voix « contre » - 5 « abstentions » - 8 voix « pour »

- Décide d'assujettir les logements vacants à la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter de 2023.

➤ Demande de subvention au titre de « Villages Côte d'Or » Programme 2023 pour le ravalement de façade du bâtiment communal de la Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 14 voix pour, approuve le projet de ravalement de la façade du bâtiment communal de la mairie pour un montant de 11 334.40€.

Il sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Villages Côte d'Or » pour un montant de 5 000€.

POINT SUR LES DEVIS EN COURS

Le devis de la société Sedi d'un montant de 2909.52€ TTC est accepté pour l'achat de 2 vitrines sur pied et de 2 panneaux bandeaux « Mairie ».

SICECO – INTERVENTION DE Mr PHILIPPE HÉRITIER

Six lampes seront démontées sur la Route Départementale 974 (station-service) et seront reposées à Moux (5 lampes) et une lampe vers l'habitation de Mr et Mme Damien Guesné.

INFORMATION SUR LE PROJET « HUDSON DEVELOPMENT »

Une étude paysagère et environnementale d'un montant de 10 000€ environ, faite par le cabinet Liogier, sera totalement prise en charge par le porteur du projet.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 FEVRIER 2023 (suite)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

Cette modification simplifiée sera soumise à enquête publique.

FIBRE

100 poteaux sont posés sur la commune et ses hameaux. Ces travaux se poursuivent.

MANIFESTATIONS 2023

Madame Annick Sauvain rappelle le calendrier des manifestations 2023 qui sera communiqué lors d'un bulletin spécial.

INTERVENTION DE MADAME IRENE LENOIR

Madame Irène Lenoir informe le Conseil Municipal de sa présence à une réunion COPIL le 2 février 2023 sur le développement des Energies Renouvelables.

DIVERS

Intervention de Mr Laurent Villeret qui signale un trou sur le chemin de la Truode.

Reprise de contact avec le service des Déchets pour déplacer certaines colonnes bleues qui étaient mal positionnées. Il est possible d'obtenir un deuxième bac jaune (faire la demande à Nuits-Saint-Georges).

Suppression du guichet à la Gare de Nuits-Saint-Georges.

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2023

DELIBÉRATIONS

➤ **Approbation du compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2022 dressé par Mr le Trésorier de Nuits-Saint-Georges.

➤ **Vote du compte administratif 2022**

Sous la présidence de Mr Christian Mezzavilla, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2022, hors de la présence du Maire.

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 37 056.80 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 138 992.59 €

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de : 75 114.53 €

Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de : 74 409.19 €

➤ Affectation du résultat de l'exercice 2022 (suite)

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 38 138.39 €
En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 80.66 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 80.66 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 213 321.12 €

➤ Vote des trois taux des taxes directes locales 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'établir en 2023 les taux d'imposition applicables sur le territoire de la commune de Corgoloin et de les fixer en conséquence **sans augmentation** :

- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 36.21 %**
- **Taxe Foncière Non Bâti : 24.99%**
- **Taxe d'Habitation : 5.61%**

*En 2023, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de **revalorisation des bases de calcul des propriétés bâties et non bâties** (hors locaux professionnels) est fixé à 1,071, soit une **augmentation forfaitaire de 7,1 %**. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.*

➤ Vote du budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2023.

➤ Financement de la 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement de la « Grande Rue » par emprunt

M. Le Maire rappelle que pour le besoin de financement des travaux de la 1^{ère} tranche de l'aménagement de la « Grande Rue », il est opportun de recourir à un emprunt.

Aussi, après consultations de plusieurs banques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recourir à un emprunt auprès de la Banque Postale d'un montant de 230 000.00€ sur une durée de 20 années au taux fixe de 4%.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt avec la Banque Postale.

➤ Redevance de fonctionnement dite « R1 » GRDF année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour mettre en recouvrement la Redevance de Fonctionnement dite « R1 » GRDF pour 2023 d'un montant de 973.00€.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 MAI 2023

DELIBÉRATIONS

➤ Désignation des membres du bureau de l'Association Foncière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Monsieur Jean-Michel TACCARD
- Monsieur Didier ALLEXANT
- Monsieur Charles BILLOT
- Monsieur Michel SAUVAIN
- Monsieur Didier GUILLEMARD

➤ Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune accueille des enfants d'autres communes dans les écoles maternelles et primaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe à 1 051.48€ par élève (coût moyen maternelle/élémentaire), la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2022-2023
- Précise que cette participation ne sera pas demandée aux communes pour lesquelles un accord de réciprocité est passé.

➤ Rétrocession des parties privatives du lotissement « Le Fourneau III » à la commune par la société CAPELLI

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R442-7 et R442-8 ;

Vu l'article L1311-13 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré par 1 abstention et 12 voix pour, autorise la rétrocession des parties privatives (voirie) du Lotissement « Le Fourneau III » à Corgoloin par la Société Capelli pour un euro symbolique, sous réserve de l'installation d'une barrière anti deux roues par la Société Capelli.

➤ Demande d'autorisation environnementale – Renouvellement, extension et approfondissement de la carrière existante du site de « Barberet » à Corgoloin par la société POLYCOR

La société POLYCOR France a déposé une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Corgoloin, RD 974 au lieu-dit « Barberet ».

Conformément aux dispositions contenues dans le code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande doit faire l'objet d'une enquête publique.

Aussi, cette enquête publique s'étant déroulée du mercredi 29 mars au samedi 29 avril 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions, donne un avis favorable sur la demande de la Société POLYCOR.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 JUIN 2023

DELIBÉRATIONS

➤ SICECO – Rénovation éclairage public hameaux de Moux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis établi par le SICECO pour un montant à charge à la commune de 5 773.34€ : il s'agit de la dépose de 7 lampes Led de la Route Départementale 974 et de la repose de 5 lampes au Hameau de Moux et 1 lampe Voie Romaine.

➤ Participation financière de la commune de Corgoloin pour la manifestation « Ciné en Plein Air »

Premeaux-Prissey, Comblanchien et Corgoloin se sont associées pour proposer un cinéma plein air le 10 juillet prochain. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour participer financièrement à hauteur de 250€ à l'organisation de cette manifestation.

➤ Fixation du prix du repas pour la manifestation du 13 juillet 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du repas du 13 juillet 2023 :

- adulte : 15€
- enfant : 10€ (de moins de 15 ans)

➤ Redevance hébergement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la redevance hébergement des concentrateurs Gaz d'un montant de 54.73€ pour l'année 2023.

➤ Subvention exceptionnelle Association « FCCL » pour le centenaire du club de football

Le Club de Football de Corgoloin, qui a fusionné aujourd'hui avec celui de Ladoix-Serrigny, va fêter un siècle d'existence. Aussi, par 3 voix contre et 12 voix pour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ à l'association « FCCL ».

LOCATION D'UN BATIMENT

Le Maire explique au Conseil Municipal avoir rencontré Mr Mickaël Romboletti, propriétaire d'un bâtiment de 150 m², situé Avenue des Peupliers à Corgoloin, qui propose de le louer à la commune selon le prix de 680€ par mois. Aussi, après échange, le Conseil Municipal demande au Maire de revoir Mr Romboletti pour négocier à la baisse le prix du loyer.

COMPTOIR DE CAMPAGNE

La demande de permis de construire a été déposée par « Comptoir de Campagne ».

LA POSTE

La commune est informée de la suppression de la boîte aux lettres située Route du Manoir au Hameau de Moux. Il est aussi envisagé de supprimer la boîte jaune devant l'agence postale communale. Un mail sera adressé aux services postaux afin de laisser cette boîte jaune en place.

DIVERS

Un arrêté du Maire sera pris pour interdire le stationnement des poids lourds de plus de 3.5 tonnes de façon permanente sur l'ensemble de la commune, sauf autorisation municipale.

Le Conseil Départementale de la Côte d'Or a attribué deux subventions à la commune, l'une de 5 000€ pour le remplacement des huisseries à l'école primaire, l'autre de 5 000€ pour la continuité du ravalement de façade de la mairie.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 JUILLET 2023

DELIBÉRATIONS

➤ **Délibération annule et remplace la délibération n° 20-2023 sortie de classe découverte école primaire 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, annule la libération n°20-2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au financement de la sortie pour un montant de 998.50 €

➤ **Location de la salle des fêtes aux personnes extérieures à la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réserver la location de la salle des fêtes et ses annexes exclusivement aux habitants de la commune

➤ **Location du garage avenue des Peupliers « SCI Rombolletti » à la commune de Corgoloin**

Le Maire explique l'opportunité de pouvoir louer ce garage qui pourra permettre de stocker du matériel communal et autres et ainsi de désengorger l'atelier communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour louer à la « SCI Romboletti » un garage de 197 m² situé avenue des Peupliers à Corgoloin, à partir du 15 juillet 2023 loyer mensuel de 630 € mensuel

COMPTOIR DE CAMPAGNE

Le permis de construire a été accepté.

DIVERS

La boîte aux lettres jaune de la Poste face à l'Agence Postale ne sera pas supprimée.

Une vente de bois a été réalisée pour un montant de 11.770 €.

La SNCF a adressé une convention qui répartit les charges d'entretien et de la maintenance du « Pont du Liet » entre eux et la commune de Corgoloin.

Véolia réalisera des travaux au lieu-dit « Boncourt la Ronce » concernant l'adduction-distribution d'eau potable afin de remplacer les canalisations sur 475 m à compter du 17 juillet 2023.

Notre ATSEM de l'école maternelle, Madame Josiane Maissiat, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2023.

RPI de la Côte de Nuits :

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 9 juin dernier. Les effectifs sont maintenus avec 142 élèves.

Le Maire donne lecture d'un mail de la Société ROCAMAT :

L'actionnaire POLYCOR est prêt à racheter l'ensemble des parts des autres actionnaires afin de détenir 100% de ROCAMAT.

INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est rappelé que les nouveaux habitants de Corgoloin sont invités à se présenter en Mairie, munis de leur livret de famille et doivent remplir la fiche de famille « NOUVEAUX HABITANTS » ci-jointe. Cela permettra de mettre à jour notre état civil afin de mieux préparer les futures manifestations



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Le recensement à l'âge 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent cet anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

95 grande rue -21700 CORGOLOIN

Ligne directe de téléphone : 03 80 62 71 42

Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 9h00 à 11h30



COLLECTE DES BOUCHONS

La collecte de bouchons plastiques et liège a lieu **toute l'année** à l'Agence Postale Communale



Encourageons cette bonne action qui ne coûte rien et apporte beaucoup aux personnes en situation de handicap. *Pensez dès à présent à garder vos bouchons !*

PANNEAUX D'AFFICHAGES

Récapitulatif de leurs installations :

Place de la Mairie – Point Poste – Ancienne Gendarmerie - Impasse du Fourneau

Place des Peupliers - Place des Platanes -Rue du Cassis – Rue du 19 mars 1962

Lavoir de Cussigny – Lavoir de Moux



DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé aux abords de la salle des fêtes

EVENEMENTS HEBDOMADAIRES :



Le BARBA'TUBE tous les mercredis à partir de 18h30 place de la Mairie. Attention : Il va bientôt faire une coupure hivernale à partir du 1^{er} novembre 2023 et revenir au printemps.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le **samedi 11 novembre 2023**, la France commémorera l'armistice de la Première guerre mondiale 1914-1918.

La population est invitée à participer à cette cérémonie :

-  10 h 45 Rassemblement Place de la Mairie
-  11 h Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe.
-  11 h 30 Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes



Chaque **8 mai et 11 novembre**, le bleuet est arboré comme symbole de solidarité envers les anciens combattants, les veufs et veuves de guerre, les pupilles de la nation, les victimes de guerre et de terrorisme, familles de militaires ou de policiers tués en service.

Le produit de ces dons permet d'apporter des aides sociales aux anciens combattants, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'attentats. Il finance également les actions de mémoire et de civisme pour donner des repères à la jeunesse et lui transmettre les valeurs républicaines.

Pour en savoir plus et pour effectuer un don, rendez-vous sur :
<https://www.onac-vg.fr/> et <https://www.boutique-bleuetdefrance>

REPAS DES AINES



La municipalité réunira nos aînés de plus de 70 ans le **dimanche 26 novembre 2023** à partir de 12h à la salle des fêtes.

Une invitation nominative sera adressée aux personnes concernées.



Afin de permettre à un maximum de personnes de profiter de ce grand moment de convivialité, les membres du Conseil Municipal se feront un plaisir de venir vous chercher. La salle des fêtes est dotée d'un accès aux personnes à mobilité réduite.

VŒUX DU MAIRE

Samedi 6 janvier 2024 à 10h

Pour ne pas avoir deux événements le vendredi soir, la commission manifestation a décidé de déplacer le jour des vœux au samedi matin. Avec ce changement, nous espérons un public plus nombreux à cette occasion.

Les habitants de Corgoloin seront cordialement invités par voie d'affichage et Panneau Pocket à la salle des fêtes pour la présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal.



INFORMATIONS MUNICIPALES

RÉSULTAT DU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE PRINTEMPS

Ce concours avait pour objectif de valoriser et de récompenser les actions menées par les Corgolinois pour leur engouement en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, balcons, terrasses, etc.

Cet évènement n'a pas eu le succès escompté. Il ne sera pas reconduit !



Seulement deux maisons ont été décorées :

- Monsieur FIEVET – 22 rue de la Bretonnière
- Madame ZANIN – 4 impasse du Stade

Les lauréats seront personnellement informés par courrier du passage de la « commission fleurissement » à leur domicile pour la remise de leur prix, soit 50 € en bon d'achat à prendre au « Gamm Vert ».

Plan **GRAND-FROID** 
Protégez-vous | Aidez-nous

PLAN ALERTE GRAND FROID

Appeler gratuitement le **115**
Si vous trouvez un sans abri

La solidarité des citoyens est requise afin d'aider la prise en charge des plus démunis. **Le rôle du 115 est primordial.** Ce numéro d'urgence permet de joindre le SAMU social 24h/24 pour signaler une personne sans abri.

L'isolement des personnes âgées ou handicapées dont le manque d'autonomie ne leur permet pas un lien fréquent avec le monde extérieur représente un facteur aggravant en période de grand froid.

Un registre est ouvert en mairie pour le suivi de ces personnes.



ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Confier son enfant à une assistante maternelle agréée offre les avantages d'un accueil familial dans un autre foyer à proximité de chez soi.

Cet agrément est délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) un organisme qui dépend du département. Sans cet agrément, il est illégal d'exercer le métier d'assistante maternelle et d'accueillir des enfants chez soi.

Plusieurs assistantes maternelles sont à votre disposition sur la commune pour accueillir vos enfants :

Madame Christelle BEAUMONT JEANNIARD

Route Départementale 974 – 06.23.90.89.05

Madame Laurence CALLA

9 rue du 19 mars 1962 – 03.80.62.73.68

Madame Léana JULIEN

Rue du Petit Paris – 06.34.41.98.09



Madame Martine PETOT

8 Route Départementale 974

Lotissement Fourneau III – 03.80.30.21.60

Madame Sandrine SAUVAIN

6 chemin de la Truode – 06.18.21.14.10

Madame Laëtizia MONGOUACHON

22 rue du Cassis- 07.88.61.10.95



INFORMATIONS MUNICIPALES

RPI de la Côte de Nuits Corgoloin– Comblanchien – Premeaux-Prissey



Effectifs à la rentrée 2023/2024

ECOLE MATERNELLE : 50 élèves pour 2 classes. Directrice Madame BRIDET

A Comblanchien	1 classe de PS/MS	<i>24 dont 12 élèves de Corgoloin</i>	Madame HUDELLOT
A Corgoloin	1 classe de MS/GS	<i>26 dont 17 élèves de Corgoloin</i>	Madame BRIDET

ECOLE PRIMAIRE : 92 élèves pour 4 classes. Directrice Madame BENEDETTI

A Corgoloin	1 classe de CP	<i>21 dont 15 élèves de Corgoloin</i>	Madame LE LAY
A Corgoloin	1 classe de CE1/CE2	<i>25 dont 12 élèves de Corgoloin</i>	Madame LAMBERT
A Comblanchien	1 classe de CE2/CM1	<i>23 dont 15 élèves de Corgoloin</i>	Madame BENEDETTI
A Comblanchien	1 classe de CM1/CM2	<i>23 dont 6 élèves de Corgoloin</i>	Madame PAGANT

Au total 3 classes à Corgoloin et 3 classes à Comblanchien

Pour 142 élèves dont 77 élèves de Corgoloin

Effectifs sur les trois dernières années :

Rentrée 2022 : 138 élèves --- Rentrée 2021 : 150 élèves --- Rentrée 2020 : 162 élèves

ARBRE DE NOËL



Samedi 9 décembre à partir de 14h30

JouéClub!

A l'occasion de l'arbre de Noël, la municipalité offrira un spectacle pour les enfants du village nés après le 1^{er} janvier 2012. Ce spectacle débutera à 15h et sera suivi de la venue du Père Noël pour la distribution de bons d'achat de 15€ à prendre chez Joué Club.

Le verre de l'amitié clôturera la journée.

Afin de vous inscrire, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou l'adresser par mail à mairie.corgoloin@wanadoo.fr avant le 20 novembre 2023

INSCRIPTION IMPERATIVE – Arbre de Noël du 9 décembre 2023

NOM DU FOYER :

NOM – PRENOM :		date de naissance :	
NOM – PRENOM :		date de naissance :	
NOM – PRENOM :		date de naissance :	
NOM – PRENOM :		date de naissance :	

Adresse :
.....
.....

COLLECTES DES DÉCHETS 2023

CORGOLOIN

■ Tri sélectif
 ■ Ordures ménagères
 ■ Jours fériés

Pensez à sortir votre bac ou sac la veille de la collecte.

Celle-ci peut avoir lieu le matin ou l'après-midi.

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
			3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
			2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONNETTES



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes et autres papiers



Cartonnettes



EN VRAC

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



Retrouvez la liste des Points d'Apport Volontaire sur le site internet de la Communauté de communes.

DÉCHÈTERIES pour les particuliers

LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chauv

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

FLAGEY-ÉCHEZEAUX - Rue du chemin neuf

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

SAULON-LA-CHAPELLE

Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

AU FIL DES EVENEMENTS

LE 1^{ER} MAI



Lundi 1^{er} mai, l'AE2C, l'association des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Corgoloin-Comblanchien-Premeaux-Prissey a organisé sa fête du muguet au Manoir Equivocal de Moux, hameau de la commune de Corgoloin.

Environ quatre-vingts personnes (adultes et enfants) se sont réunies dans ce lieu exceptionnel du Manoir de Moux. Vers 11 heures, une balade a été organisée pour profiter de la cueillette du muguet dans la forêt. Ensuite, chacun a pu se restaurer avec un menu préparé par Jérôme et Virginie Maitret de l'Auberge du Guidon, à Comblanchien. Différents jeux ont aussi été proposés (babyfoot, ping-pong, pétanque).



Les 100 ans du foot - Samedi 8 juillet

Le FCCL fête les 100 ans du club de l'Association Sportive et Culturelle de Corgoloin.



Le Football Club de Corgoloin-Ladoix a souhaité que cette journée qui s'est déroulée au stade de football soit une fête du village. C'était l'occasion de réunir tous les anciens joueurs, dirigeants et amis du club mais aussi d'accueillir toutes les personnes extérieures.

Des activités ont animé cette journée dès le matin. Un repas sur inscription était servi après les discours officiels. Ensuite un de leurs joueurs seniors, chanteur professionnel, accompagné de 3 musiciens ont donné un grand concert gratuit d'environ 2h00.



Stages Vacances

VACANCES TOUSSAINT 2023 :
DU LUNDI 23 OCTOBRE
AU VENDREDI 27 OCTOBRE

ENFANTS NÉS ENTRE
2009 ET 2017 (INCLUS)

72€* LA SEMAINE 1
90€* LA SEMAINE 2

VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT OU
RECEVOIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
CORGOLOIN_FCCL@LBFC-FOOT.FR
OU PAR SMS AU 07 86 62 19 40

* PAR ENFANT
NOUS PRÉCISER SI PLUS DE 1 ENFANT PARTICIPANT !



AU FIL DES EVENEMENTS

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2023

Cette année, encore, la commune de Corgoloin a organisé ces festivités à l'esplanade du terrain de football, situé Voie romaine le jeudi 13 juillet en soirée. C'est dans le souci de ne pas rompre la fête que tout s'est déroulé au même endroit.

Pas moins de 186 personnes se sont inscrites pour participer au repas complet. La soirée a été ponctuée par la distribution de lampions aux enfants avec un petit circuit dans les rues, avant le tirage du feu d'artifice et l'ouverture du bal avec Sono 2000.

Chaque année, la commune consacre la buvette du 14 juillet à une association. 2023 a été l'année des pompiers.



LE 8 SEPTEMBRE 2023



Lors de leur parcours mémoriel prévu vendredi 8 septembre, à l'occasion de la commémoration du 79^e anniversaire de la libération de Beaune dont Corgoloin, le comité local du Souvenir français, présidé par Philippe Lucas, a fait un arrêt très remarqué dans la commune de Corgoloin. Cette rencontre a été organisée par la commune et le comité, avec la collaboration de l'association des anciens combattants franco-américains et les compagnons

de la mémoire. Vers 9 h 30, une trentaine de personnes environ, en plus des élèves des écoles du RPI, étaient sur place après avoir fait le déplacement pour accueillir le convoi de véhicules militaires. Le défilé comprenait une dizaine de Jeep. Les élèves ont pu découvrir l'intérieur, les accessoires des soldats, les costumes... Un hommage émouvant a été rendu, par la lecture de la lettre du colonel de Franssu, libérateur de Beaune, appartenant aux 5^{eme} chasseurs blindés d'Afrique, décrivant les moments et les émotions du terrain à cette époque. Avec cette halte dans la commune, le convoi et ses membres ont créé l'émerveillement chez les plus jeunes et réveillé les souvenirs chez les plus âgés. La matinée s'est clôturée autour d'un recueillement au monument aux morts, « aux libérateurs morts pour la France de la 1^{re} armée française, débarquée le 15 août 1944 avec la 7^e armée américaine ».



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

FACADE MAIRIE

Lundi 28 novembre 2022, a débuté l'embellissement de la façade sur la mairie de Corgoloin. Ces travaux prévus depuis le terme de l'année 2021 concernent la rénovation de la façade de la mairie mais comprennent également son agrandissement avec un endroit de stockage des archives et un bureau personnel au maire, pour assurer plus de confidentialité lors des entretiens et rendez-vous communaux.



GRANDE RUE – 1ère TRANCHE



Début février, la première tranche des travaux de la Grande-Rue à Corgoloin a commencé. Cela concerne « le haut de la rue », de la RD974 à la voie romaine. Tout a été réhabilité et rénové avec des places de parking, des chicanes, de la végétation...



QUELQUES FUITES D'EAU

Réparations des conduites d'eau par la société VEOLIA : Route de Boncourt la Ronce, Chemin de la Grand Fin à Cussigny, ...



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

TRAVAUX SUITE A L'ORAGE DU 11 JUILLET 2023

Suite à l'orage du 11 juillet, la foudre est tombée sur un éclairage du stade de la Voie Romaine. Il y a eu un changement du matériel de télérelève « GAZPAR » de GrDF, remplacement de l'antenne et l'équipement du boîtier qui étaient hors service. Une équipe est intervenue à 21 m de haut pour poser une nouvelle antenne



NIDS DE GUÊPES



A différents endroits de la commune, plusieurs nids de guêpes ont été détruits par l'entreprise Agrosafe de Ladoix-Serrigny (Réseau La Camda).

A l'école primaire, au pied du tilleul vers l'agence postale et sur un pilier nord de l'église :



TRAVAUX DE RENOVATION ENERGÉTIQUE

Changement des huisseries et volets de l'école primaire.



Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

1

Téléchargez gratuitement
l'application

2

Recherchez votre Commune
ou votre Code Postal

3

Cliquez sur le  pour
l'ajouter à vos favoris et
recevoir les notifications

Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery



Les p'tites infos de la bibliothèque Automne/hiver 2023

Ateliers Créa



Enfants, les mercredis 15h-17h
18 octobre / 13 décembre

Adultes, les lundis
23 octobre / 20 novembre

Inscription
participation 2€

Soirées Contées

vendredi - 19h30

 FRISSONS 20 OCT.

NOËL 20 DÉC.



Soirées Apéro-jeux du vendredi soir

Ado - à partir de 10 ans
29 sept / 27 oct / 24 nov

Adultes

22 sept / 13 oct / 17 nov



Lecture Jeunesse
Corgoloin



Place la Mairie
21700 CORGOLOIN

Mardi

16h30-18h30

Vendredi

16h30-19h00

Samedi

10h00-12h00

Adhésion gratuite

Pour retrouver notre
actualité régulièrement
mise à jour

événements
nouveautés

Bibliotheque-corgoloin.fr



@bibliotheque-corgoloin

LOTO
dimanche 7 janvier 2024
14h00



L'association « Corgoloin Tête et Jambes » a été créée en juin 2009 sous l'impulsion de Gérard et Claudine Lecomte. Au fil des années et à ce jour, elle comporte 5 activités :

Dessin

Cours mensuels le jeudi dispensés par Muriel SEICHON, diplômée de l'école supérieure des Beaux-Arts.

Cuisine italienne

Cours assurés un lundi par mois par trois adhérentes avec repas pris en commun en fin du cours.

Randonnées mensuelles

Le samedi, en demi-journées l'hiver (10 km) et en journée aux beaux jours avec repas tiré du sac (15/20 km selon les dénivelés)

Promenades-balades

Le premier lundi de chaque mois, balade dans un village aux alentours pour 5/6 km.

Sorties

Sorties ouvertes à tous avec un tarif préférentiel aux adhérents.

Quelques photos des activités passées :



Randonnée



Cours de cuisine



Cours de dessin



Promenade

N'hésitez pas à rejoindre l'Association.

Pour tous renseignements et informations :
Calendriers – Tarifs

Association "Corgoloin Tête et Jambes"
Siren 808 664 023 00013
Adresse Postale : 21 Grande Rue
21700 CORGOLOIN

Mail : annicksauvain@orange.fr
Téléphone : 03 80 35 85 62 - 06 28 19 70 19
Site : <http://corgoloin-tete-et-jambes.wifeo.com>



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DES DEUX COTES

Pour information, la distribution de nos calendriers 2024 débutera à partir du 1^{er} novembre 2023. Nous vous remercions par avance pour l'accueil réservé à nos agents lors de cette tournée

Pour rappel, dates à retenir pour nos manifestations à venir pour 2024 :

- **LOTO** mi-janvier à la salle des fêtes de Ladoix-Serrigny
- **Repas dansant** mi-février à la salle des fêtes de Ladoix-Serrigny (Inscriptions obligatoires à partir du 1^{er} octobre auprès de M. Sébastien GAILLARD au 06 61 49 65 13)

Devenir pompier, peut-être n'y avez-vous jamais pensé ?

Le Centre d'Incendie et de Secours des Deux Côtes recrute

Pour en savoir plus sur l'engagement de pompier volontaire, présentez-vous ou contactez le chef de centre de la caserne la plus proche de chez vous. Les pompiers auront plaisir à vous faire partager leur passion et à vous expliquer que vous aussi vous pouvez vous engager.

Conditions d'engagement

- Avoir entre 16 et 55 ans ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Être motivé(e) et être en bonne condition physique ;
- Être en position régulière au regard des dispositions du code du service national ;
- Habiter à moins de 7 minutes du Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur ;
- Disposer d'une certaine disponibilité ;

Être sapeur-pompier volontaire, c'est :

- Avoir la possibilité de participer à des missions de service public ;
- Accéder à une formation spécifique ;
- S'investir pleinement dans l'action ;
- Aider les autres ;
- La première marque de **CIVISME** ;

Comment ?

Après un entretien avec le chef de centre, votre dossier sera soumis à une commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeur-pompier volontaire.

Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

Contact

Lieutenant VIT Jean-Louis
(Chef de centre) 06 87 38 96 88



Source : <https://www.interieur.gouv.fr>
Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.



INTÉRIEUREMENT VOUS

L'expression de Soi par son Intérieur

Béatrice TEROIN, Designer de formation, Infographiste depuis 20 ans, Rénovatrice dans l'immobilier avec mon mari depuis plus de 15 ans. Pour moi, la décoration est un outil magique qui offre des possibilités incroyables pour se sentir bien « intérieurement ». C'est libérateur,

constructeur, épanouissant de décorer consciemment sa maison car elle reflète notre état.



Je peux vous accompagner de différentes manières :

- Un appel découverte (45min) gratuit pour discuter ensemble de votre projet
- Un RDV CONSEIL d'1h pour avoir un avis sur une question d'aménagement ou de décoration
- Un RDV CONSEIL de 2h30 sur une pièce/thématique en particulier
- L'ANALYSE de votre HABITAT : « prendre conscience de l'impact de son habitat sur son bien-être »
- Une Demi-journée SHOPPING-Déco : pour vous aider à choisir
- Des ateliers de 2h (à venir) sur différents thèmes autour de l'aménagement et de la décoration qui impactent notre vie quotidienne

INTÉRIEUREMENT-VOUS

Béatrice TEROIN-MATTHEY

L'expression de Soi par son
Intérieur



0672864243



contact@interieurement-vous.fr



www.interieurement-vous.fr



21700 CORGOLOIN

Location de la salle des fêtes avec le caveau :

UNIQUEMENT aux habitants de Corgoloin :

450 € pour le week-end et uniquement au week-end

Caution pour dégradations : 300 €

Caution ménage : 50 €



Dénomination d'une nouvelle impasse :

Votre avis nous intéresse :

Suite à la rétrocession du lotissement Capelli « Le Fourneau III » (voir CM du 3 mai 2023), nous devons nommer cette impasse.

Nous attendons vos propositions ou suggestions en mairie ou par mail avant le 30 novembre 2023.

Adresse mail : mairie.corgoloin@wanadoo.fr

LE BIEN PUBLIC

Correspondant local du journal « Le Bien Public »

Madame Mathilde PICAUVET : 06 11 42 60 99 - mathpic21700@gmail.com

Les cloches de l'Eglise de Corgoloin

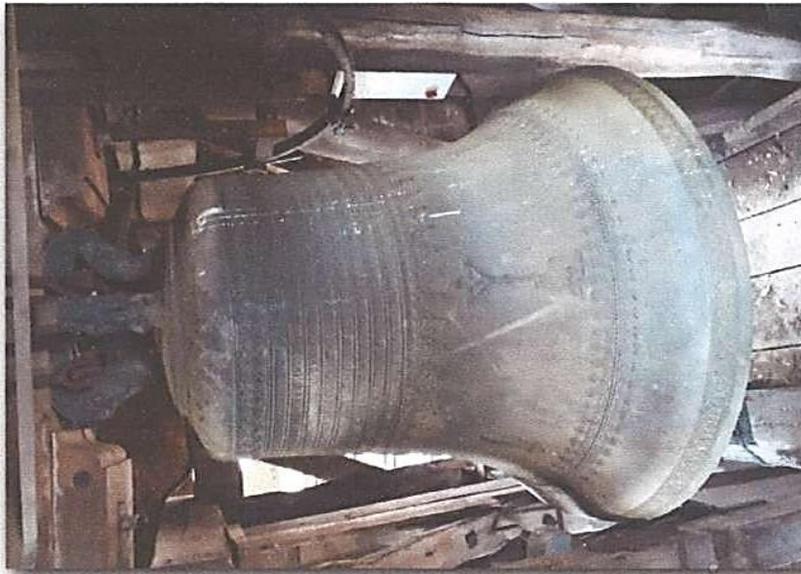
Cloche latérale n°1



J'ai été donnée par Monsieur Malte et les familles Lobreaux, Persenot, Rebillard, Levêque, Fornerol et d'autres familles de la paroisse

Je me nomme Célestine Antoinette Victorinne, j'ai été bénie en l'an de grâce 1897 sous l'administration de Monsieur Lecomte, curé. J'ai eu pour parrain Monsieur Victor Malteste et pour marraine Madame Joannet né Célestine Lobreaux

Cloche centrale



Je m'appelle Marie Leonte Joséphine j'ai été bénite en l'an de Grasse 1897. Monsieur Antoine Léon Lecomte étant curé de la paroisse, Monsieur Boudier maire, Monsieur Naudin, président du conseil de fabrique, M. Mrs Henriot Jouannet Renaudin Soucellier membres. J'ai eu pour parrain Monsieur vivant, Joseph Barberot, qui a été maire de Corgoloin pendant 7ans et pour marraine Madame Personnot née mairie Rosalie Dazey. Fondue en 1710 j'ai été refondue et augmentée en 1897 avec les libéralis de Monsieur Lecomte, curé et ses anciens élèves, Monsieur et Madame Barberot, Mademoiselle Hélène, Étienne et Joseph Barberot, Monsieur et Madame Senard

Cloche latérale n°2

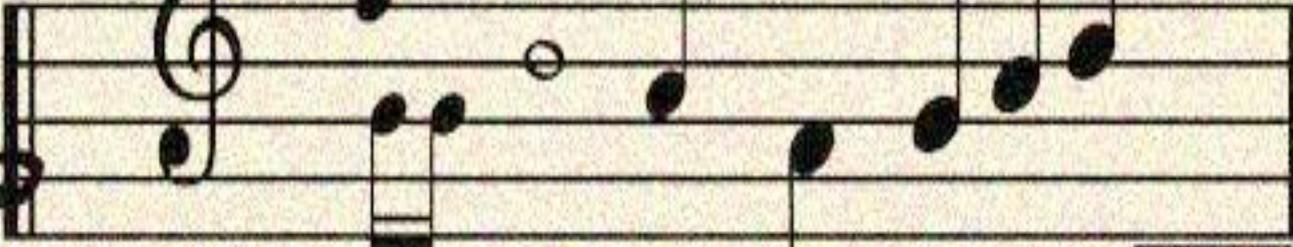


Je m'appelle Anne Héliène Stéphanie, j'ai été bénite en l'an de Grace 1897 Monsieur Lecomte étant curé de Corgoloin, j'ai eu pour parrain, Monsieur Étienne Renevey et pour marraine, Mademoiselle Héliène Barberot. J'ai été donnée par les sacristains des familles Boudier, Renevey, Renier, Tournoi, Votier et d'autre familles de la paroisse.

SOUVENIR CORGOLINOIS

Photo de classe de 1956-1957 prise à l'école primaire.
Qui se reconnaîtra ?





Et alors !!! Si on chantait.....

Savez-vous que le chant dissimule des bienfaits,
Oh! Ce ne sont pas là des secrets bien gardés,
Mais que l'on chante seul ou alors en chorale
On frôle le bonheur, c'est bon pour le moral.

Le chant, bon pour l'esprit et aussi pour le corps
Nourrit notre cerveau, peut remplacer le sport,
Il développe notre souffle et nous muscle en douceur,
Ses effets relaxants éloignent les douleurs.

La chanson nous permet de pouvoir s'exprimer,
D'y mettre l'émotion que nous tenions cachée,
Faire entendre sa voix avec belle assurance,
Nous libère l'esprit et nous met en confiance.

Notre mémoire aussi par le chant concerné ;
La musique, les paroles doivent être enregistrées,
L'effort n'est pas pesant quand il passe par le chant,
Mais cette concentration rend le cerveau vivant.

Si tu as le cœur gai, voilà que tu chantonnes,
Cette chanson te plaît alors tu la fredonnes,
Tu chantes la berceuse pour endormir l'enfant,
Tu chantes dans la rue en signe de ralliement.

Vous voyez que le chant nous donne un équilibre,
Nous transporte en un monde où nous devenons libres.
Que ce soit en solo ou uni en chorale,
Pensez à faire chanter votre instrument vocal.

P. HERITIER

Le 30 Aout 2023.

ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES – AGENDA

NOS PEINES

Monsieur Jean-Pierre VALION	décédé le 22 novembre 2022 à Santenay
Madame Françoise KACZMAREK	décédée le 4 décembre 2022 à Dijon
Monsieur Georges PIERROTTE	décédé le 23 décembre 2022 à Beaune
Monsieur André JOURDAN	décédé le 18 février 2023 à Corgoloin
Monsieur Alain SAUVRY	décédé le 14 juin 2023 à Dijon
Monsieur Jean-Paul JANICOT	décédé le 25 juillet 2023 à Beaune
Monsieur Bernard CHEVILLON	décédé le 24 septembre 2023 à Corgoloin
Monsieur Bruno MASCLAPHER	décédé le 24 septembre 2023 à Corgoloin

NAISSANCES

Jeanne, Louise MONGIN	née le 8 octobre 2022 à Beaune
Luna FATOU	née le 24 octobre 2022 à Beaune
Gauthier BRASSART	né le 25 octobre 2022 à Beaune
Cassie, Perrine, Alexandra VINCENZI	née le 16 novembre 2022 à Dijon
Zélie, Mathilde BACCON	née le 18 novembre 2022 à Dijon
Malo LACROIX	né le 23 mars 2023 à Beaune
Ethan, Antonio, François BREUIL	né le 12 avril 2023 à Beaune
Jules, Martin GAUTHIER	né le 23 avril 2023 à Beaune
Lola, Monique MARLOT ATHIAS	née le 6 juin 2023 à Beaune
Awa, Aïcha CISSÉ	née le 6 juillet 2023 à Beaune
Valérian MARY	né le 16 août 2023 à Beaune
Hélios, Arnaud, Jean-Philippe GRIVOT	né le 2 sept. 2023 à Beaune

MARIAGES

Christian MATHEY et Georgette KUTTA ADAMARY	le 22 avril 2023
Bruno DESBORDES et Catherine BERTHELOT	le 17 juin 2023
Brice MICHELOT et Noémie CLÉMENCET	le 8 juillet 2023
Raynald SAUNIER et Séverine DE DEMO	le 22 juillet 2023
Alain DOUCHI et Madalena MATOS DA SILVA	le 12 août 2023
André VITOUX et Marie-Noëlle BILLOT	le 23 septembre 2023

TELEPHONES UTILES

NUMEROS

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-St-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin Docteurs Catineau & Durand	03 80 62 90 51
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde Av Guigone De Salins – 21200 Beaune	03 80 24 96 32
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P. 3 Rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

AGENDA COMMUNAL

Samedi 11 novembre	Cérémonie au monument aux morts	à 10h45
Dimanche 26 novembre	Repas des aînés	à partir de 12h
Samedi 9 décembre	Arbre de Noël communal	à partir de 14h30
Samedi 6 janvier 2023	Vœux du Maire	à 11h

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information. L'équipe municipale reste à votre écoute.

Adresse Mail : journal.corgoloin@orange.fr